

Monsieur

Si mon frere de Beauvezér m'eust donné aduis de la cause de votre douleur, je n'eusse pas manqué de vous témoigner le resentiment que j'ay d'une perte qui vous est si sensible, estant obligé par la part de vous plait de me donner en vos bonnes graces de n'y prendre en tout vos Interests: Ce seroit resourir inutilement votre playe d'adjoüster mes consolations a celles que la force de votre esprit, assisté de celuy de Dieu y a déjà appliqué, C'est pourquoy je m'en deposite, j'ay voulu dire que vous Jugés fort sainement de nostre perte en disant qu'elle ne se peut comprendre d'abord, Nous commençons d'en ressentir quelques eschantillons par la contradiction de ceux de contraire religion en affaires de petite consideration, ausquelles du vivant de Monsieur le Baron de Dhona Ils eussent jü son respect donné un entier consentement, Dieu vueille qu'aux choses de consequence Ils ne témoignent de plus grande dissentiment: Je contribueray tous les soins que je dois jü répondre a la confiance que S. A. a de ma fidelité, et jü ayder a maintenir en paix toutes choses par l'autorité de Madame de Dhona, le nom de laquelle a un grand ascendant sur tous les esprits, Il est vray que depuis ce dernier despesche de S. A. Il semble qu'elle se resout a laisser la conduite des affaires, presuppasant que ce dernier ordre de S. A. la descharge de besoin; Mais nous l'avons tous supplié tres Instamment de n'abandonner de n'abandonner pas cette direction, et avons trouvé convenable jü le servir de S. A. de ne rien faire en cette administration que par sa communication et par son ordre; en attendant les nouveaux commandement de S. A. laquelle ne pourroit pas mieux la consoler qu'en luy commettant l'autorité du Gouvernement tandis qu'elle sera dans celt Estat





Jusques a ce que S. A. en aye pleinement disposé, & le rang  
qu'elle tient dans sa maison, les grandes vertus dont elle  
est ornée et la tres sage et prudente conduite de Monsieur  
le Baron de Dhona, semblent meriter toute grace; et de  
plus grandes si les Inclinations vniuerselles des sujets  
peuvent entrer en consideration au choix du successeur:  
Mais ce n'est pas a nous de nous mettre en peine de cette  
affaire, S. A. sçait mieux que nous mesmes ce qu'il nous faut,  
nobis obsequij gloria relicta est; Je ne manquerois jamais  
a ce deuoir, ne a l'affection que je dois au seruire de S.  
A. et au bien de son estat, de quoy Je vous supplie Monsieur  
de luy donner des pleines assurances lors que vous luy en  
a propos. Je vous donneray aduis des occurrences de nos  
affaires si vous l'auez agreable, ~~car tant que je ne les puis~~  
sachant que Je ne les puis adresser en mains desquelles S. A.  
aye plus de confiance. Continuez moy Je vous supplie  
l'honneur de votre amitie, Je tacherois de la meriter par  
mes fideles seruires et de conseruer fort cherement la qualite  
que Je possede

Monsieur, de

ostre tres humble et tres obeissant  
seruiteur. X. DE MONTMIRAIL

Dorange ce 5. Aoust 1637.



de rang  
dons elle  
à Monsieur  
; et de  
sujets  
sursurven:  
de reste  
vous fane  
ray Jamais  
suis de S.  
lie Monsieur  
vous l'usere  
de nos  
re les pui  
quelles S. A.  
cappie  
ntes par  
la qualite

ci sur  
+ miras

V. W. van  
B. van  
1609 de  
W. van

V. W. van



A Monsieur

Monsieur Huygens Chevalier  
secrèt de Zuylichem Con<sup>se</sup>  
de Son Altesse

A l'armée.